

## Perception de taxes

Afin de permettre une saine gestion des finances publiques, la Municipalité se doit de percevoir ses taxes et le citoyen se doit de respecter cette obligation. La Municipalité est en droit de prendre les moyens nécessaires pour percevoir les taxes dès que celles-ci sont échues. La procédure de perception peut aussi inclure la vente de votre immeuble pour défaut de paiement de taxes, et ce, dès la première année. Afin d'éviter toute forme de procédure de recouvrement et le paiement d'intérêts inutilement, nous vous invitons à acquitter votre compte dans les délais prévus.

## Arrangement

Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos obligations, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin de prendre un arrangement satisfaisant.

## Vente pour défaut de paiement des taxes

La vente pour défaut de paiement des taxes aura lieu le jeudi 10 juin 2021 à la MRC de Matawinie, située au 3184, 1<sup>re</sup> Avenue à Rawdon. La liste des immeubles susceptibles d'être vendus dans la Municipalité sera disponible vers la fin du mois de mars, à l'hôtel de ville et sur notre site Internet.

## SOYEZ INFORMÉ EN 4 ÉTAPES !

**01 SITE INTERNET**  
www.chertsey.ca

**02 INFOLETTRE NUMÉRIQUE**  
Inscrivez-vous sur notre site Internet pour recevoir l'actualité municipale dans votre boîte courriel.

**03 PAGE FACEBOOK**  
Suivez-nous sur Facebook, vous y trouverez les activités et les actualités municipales.

**04 BULLETIN MENSUEL LE COMMUNICATEUR**  
Le journal Le Communicateur est distribué dans les boîtes postales de la Municipalité et disponible dans les commerces locaux en plus d'être disponible sur notre site Internet.



**Maire**  
François Quenneville  
fquenneville@chertsey.ca

### Conseiller/ères

District 1 - M. Sylvain De Beaumont  
sdebeaumont@chertsey.ca

District 2 - M. Gilles Côté  
gcote@chertsey.ca

District 3 - M. Michel Robidoux  
mrobidoux@chertsey.ca

District 4 - Mme Diana Shannon  
djshannon@chertsey.ca

District 5 - Mme Michelle Joly  
mjoly@chertsey.ca

District 6 - M. Sylvain Lévesque  
slevesque@chertsey.ca

### Séances du conseil 2021

Les séances du conseil sont tenues à la salle communautaire au 333, avenue de l'Amitié, à 19 h.

Lundi 18 janvier  
Lundi 15 février  
Lundi 15 mars  
Lundi 19 avril  
Mardi 17 mai  
Lundi 21 juin  
Lundi 19 juillet  
Lundi 16 août  
Lundi 20 septembre  
Lundi 4 octobre  
Lundi 15 novembre  
Lundi 6 décembre  
Mardi 7 décembre (adoption budget 2022)

**Municipalité de Chertsey**  
333, avenue de l'Amitié, Chertsey  
Québec J0K 3K0  
Téléphone : 450 882-2920  
Télécopieur : 450 882-3333  
Site Internet : www.chertsey.ca  
Courriel : taxes@chertsey.ca

Municipalité de Chertsey, Service des communications, communications@chertsey.ca



**Voici votre compte de taxes 2021. Dans ce dépliant, vous trouverez les informations pour comprendre votre relevé de compte de taxes et connaître les procédures de paiement.**

### Taux de taxes

Taxe foncière générale globale : 0,8299 \$ du cent dollars d'évaluation;

Sûreté du Québec : immeubles vacants : 32 \$, immeubles construits : 191.40 \$.

Amélioration du réseau routier : 15 \$.

### Village

Aqueduc : résidence 135 \$ - commerce 275 \$.

Égout : résidence 145 \$ - commerce 280 \$.

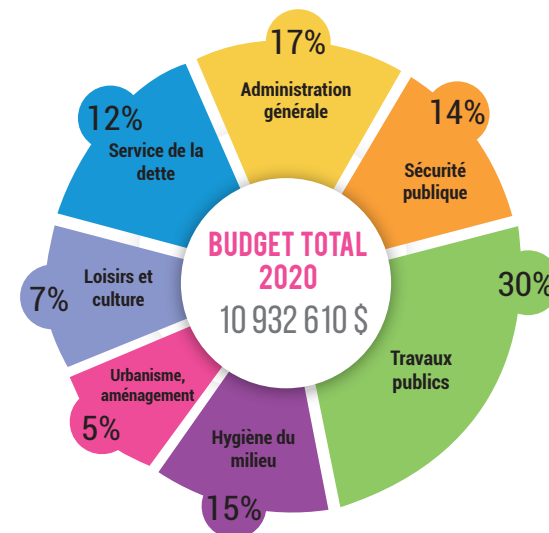
### Lac Clermoustier

Aqueduc : résidence 200 \$ - résidence de tourisme 700 \$.

Égouts : résidence 300 \$ - résidence de tourisme 960 \$.

Collecte des matières résiduelles : résidence ou commerce 200 \$.

### À quoi serviront vos taxes 2021?



### Quand payer ?

Les dates de versement des comptes de taxes annuels de 2021 sont :

- 1<sup>er</sup> mars 2021
- 1<sup>er</sup> juin 2021
- 1<sup>er</sup> septembre 2021

Tout compte d'un montant supérieur à 300 \$ peut être acquitté en trois (3) versements, à condition que le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> versement soient acquittés à la date d'échéance inscrite sur le compte.

Tout compte d'un montant inférieur à 300 \$ doit être payé au complet à la date d'échéance.

### Modalités de paiement

Prévoyez un délai minimal de deux jours ouvrables pour que votre paiement nous parvienne, quel que soit le mode de paiement que vous utilisez.

### Où et comment payer ?

- **En ligne** : auprès de votre institution financière.
- **À l'hôtel de ville** : en argent comptant, par chèque ou par carte débit.
- **Par la poste** : par mandat poste ou par chèque.
- **Les contribuables qui habitent à l'extérieur du pays** peuvent effectuer le paiement par transfert. Si c'est votre cas, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site Internet de la Municipalité :

[www.chertsey.ca/formulaires](http://www.chertsey.ca/formulaires)

### Des questions ?

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, communiquez avec nous par :

- téléphone : 450 882-2920
- courriel : [taxes@chertsey.ca](mailto:taxes@chertsey.ca)
- site Internet : [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca).



Prenez note que l'image du compte de taxes ici illustrée est à titre d'exemple et que, par conséquent, les données sont fictives.

Il est important de souligner que sur votre compte de taxes, d'autres taxes peuvent figurer selon différentes situations.

### Changement d'adresse ?

Vous déménagez? Vous avez acquis une propriété à Chertsey et vous êtes maintenant résident permanent? Il est important de nous faire part de tout changement dans les meilleurs délais.

### Changement de propriétaire ?

Si vous n'êtes plus propriétaire de l'immeuble pour lequel vous recevez un compte de taxes, nous vous demandons de bien vouloir nous le retourner avec les coordonnées du nouveau propriétaire ou, si possible, lui faire parvenir ce compte de taxe.

### Unité d'évaluation en ligne

Le rôle d'évaluation de la Municipalité peut être consulté en tout temps sur notre site Internet. Ce service est accessible à tous.

### www.chertsey.ca

- Dans le menu ACCÈS RAPIDE, sélectionnez : TAXES ET ÉVALUATION
- Dans la section **Unité d'évaluation en ligne**, cliquez sur le bouton : **Évaluation en ligne**

## Exemple d'un compte de taxes 2021

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE / MUNICIPAL TAX ACCOUNT FOR THE YEAR											
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY		MATRICULE / ROLL NO.						DATE D'ENVOI / MAILING DATE	N° COMPTE / TAX BILL NO.		
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY		VILLE / TOWN 00000	FUSEAU / ZONE	DIV. 0000	SEC. 00	EMP. 0000	CAV. 00	BÂT. 00	LOC. 0000	30-01-2021	0000
DÉBITEUR DE COMPTE / DEBTOR'S ACCOUNT		ADRESSE ET CADASTRE / ADDRESS AND CADASTRE						N° SIPC NO.	NON RÉG. / NON-REG.	IND.	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-CONTRE POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE. SEE OWNER(S) ON NOTICE OF ASSESSMENT ANNEXED TO KNOW THE DEBTOR(S) OF THE ACCOUNT.		XXX AVENUE XXXXXXX 0000000						000			
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE / NUMBER AND NAME OF THE MORTGAGEE			NUMÉRO DU PRÊT / MTGE NUMBER			PÉRIODE D'IMPOSITION / TAXATION PERIOD					
						ANNÉE 2021					
DÉTAIL DES TAXES / DETAILS OF TAXES											
TAXE / TAX	RÉFÉRENCE / REFERENCE	ASSIETTE DE LA TAXE / TAX BASIS	BASE D'IMPOSITION / TAXATION BASIS	TAUX(\$) / RATE(\$)	% DU TAUX / % RATE	MONTANT / AMOUNT	CODES				
2 → FONCIERE GENERALE	Budget	EVALUATION	150,000	0.006879	100	1031.85	GE				
AIDE COVID-19	Budget	EVALUATION	150,000	-0.0122	100	-18.30	GE				
SPEC - FONDS ROUTIER	Budget	EVALUATION	150,000	0.0008000	100	120.00	GE				
QUOTE-PART MRC	Budget	EVALUATION	150,000	0.0090	100	13.50	GE				
Q-P. TRANS. COMMUN	Budget	EVALUATION	150,000	0.0437	100	65.55	GE				
FONDS SPÉC. ENVIRONNEMENT	Budget	EVALUATION	150,000	0.0002150	100	32.25	RS				
ORDURES RES. 101	Budget	FIXE			1	200.00	RE				
CAMIONS INCENDIE	REGL.	MONTANT			1	11.62	RE				
RESEAU ROUTIER	Budget	FIXE			1	15.00	RE				
SURETE QUEBEC, L	Budget	LOGEMENT			1	191.40	RE				
ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS / DUE DATE OF PAYMENT		VOIR VERSO / SEE BACK		TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE / RATE AFTER DUE DATE		TOTAL		NON ECHUES / NOT DUE			
DATE	MONTANT / AMOUNT	POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES. FOR MORE DETAILS CONCERNING THE TAXATION AND THE PAYMENT INSTALLMENTS OF YOUR MUNICIPAL TAX ACCOUNT.		15.00 %		1,247.92		.00			
01-03-2021	415.98							ARRIÈRES / ARREARS			
01-06-2021	415.97							INT. ARR. PÉNALITÉS / INT. ARR. PENALTIES			
01-09-2021	415.97							.00			
		PAYABLE A L'HÔTEL DE VILLE PAR CARTE DEBIT, PAR INTERNET OU DANS LA PLUPART DES INSTITUTIONS FINANCIERES		4		CREDIT		.00			
						POSTDATED / POSTDATED		.00			
						MONTANT DÙ / AMOUNT DUE		1,247.92			
								VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES / SEE BACK FOR NOTIFICATION CODES			
PAYABLE À / PAYABLE TO:		PAYABLE À / PAYABLE TO:		PAYABLE À / PAYABLE TO:							
MUNICIPALITE DE CHERTSEY 333, AVENUE DE L'AMITIE CHERTSEY J0K 3K0		MUNICIPALITE DE CHERTSEY 333, AVENUE DE L'AMITIE CHERTSEY J0K 3K0		MUNICIPALITE DE CHERTSEY 333, AVENUE DE L'AMITIE CHERTSEY J0K 3K0							
MATRICULE / ROLL NO.:		MATRICULE / ROLL NO.:		MATRICULE / ROLL NO.:							
F 0000 00 0000 000 0000 00 ← 1		F 0000 00 0000 000 0000 00 ← 1		F 0000 00 0000 000 0000 00 ← 1							
PROPRIÉTAIRE / OWNER:		PROPRIÉTAIRE / OWNER:		PROPRIÉTAIRE / OWNER:							
JOHN DOE		JOHN DOE		JOHN DOE							
XXX AVENUE XXXXXXX		XXX AVENUE XXXXXXX		XXX AVENUE XXXXXXX							
N° MUN. / MUN. NO.:		N° MUN. / MUN. NO.:		N° MUN. / MUN. NO.:							
62047		62047		62047							
N° SIPC NO.:		N° SIPC NO.:		N° SIPC NO.:							
000		000		000							
TAXES "G" 276.64		TAXES "G" 276.63		TAXES "G" 276.63							
N° COMPTE / BILL NO.:		N° COMPTE / BILL NO.:		N° COMPTE / BILL NO.:							
0000		0000		0000							
TAXES "R" 139.34		TAXES "R" 139.34		TAXES "R" 139.34							
ÉCHÉANCE / DUE DATE:		ÉCHÉANCE / DUE DATE:		ÉCHÉANCE / DUE DATE:							
01-09-2021		01-06-2021		01-03-2021							
TOTAL 415.98		TOTAL 415.97		TOTAL 415.97							
TAXES "U" 415.97											
3		3		3							
RESPECTEZ LA DATE D'ÉCHÉANCE POUR ÉVITER DES FRAIS D'INTÉRÊTS.		RESPECTEZ LA DATE D'ÉCHÉANCE POUR ÉVITER DES FRAIS D'INTÉRÊTS.		RESPECTEZ LA DATE D'ÉCHÉANCE POUR ÉVITER DES FRAIS D'INTÉRÊTS.							

**1 Numéro de matricule :** si vous acquittez vos taxes à votre institution financière, il est important de spécifier le montant et le numéro de matricule pour chacun des immeubles. Aussi, lors d'un paiement par chèque, l'inscription de ce numéro sur le chèque en facilite le traitement.

**Important :** le numéro de matricule comporte **UNIQUEMENT** les 19 chiffres que vous trouvez sur votre coupon de remise. Aucune lettre ne doit être inscrite.

**2 Taxe foncière générale globale :** imposée sur la valeur foncière, la taxe foncière générale globale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Municipalité ainsi qu'aux quoteparts versées par la Municipalité aux institutions comme la MRC, la Sûreté du Québec, etc.

Le total de la taxe foncière générale globale (0,8299 pour cette année) est le résultat de l'addition des taxes soulignées dans l'exemple ci-présenté.

**3 Dates d'échéance :** vérifiez les dates d'échéance sur votre compte de taxes, et le montant à payer pour chaque période de versement. Ceci peut différer d'un versement à un autre.

**4 Intérêt :** le taux d'intérêt sur les taxes échues est de 15 % par année. Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos obligations, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité.